

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 novembre 2006

La Cour des comptes remet son 163^e Cahier à la Chambre des représentants

Dans la lignée du concept introduit l'an dernier, le 163^e Cahier est principalement consacré aux commentaires relatifs à l'exécution du budget de 2005. Le cas échéant, certaines recettes ou dépenses sont commentées en détail par SPF ou division organique du budget. Cette année, la date de publication du Cahier permet à la Chambre des représentants de disposer de ces informations pour l'examen du projet de budget 2007. Le Cahier contient également des commentaires sur les comptes de la sécurité sociale et reprend aussi les principales conclusions et recommandations de divers audits particuliers exécutés depuis la publication du précédent Cahier et qui n'ont pas fait l'objet d'une publication distincte.

Exécution du budget

Le solde budgétaire net (solde des opérations courantes et des opérations de capital, auquel sont ajoutées les dépenses liées au financement de l'Union européenne, les transferts au Fonds de vieillissement et la dotation pour amortissement au Fonds de l'infrastructure ferroviaire) a été initialement estimé à -3.985,6 millions d'euros. Il a finalement atteint -3.514,8 millions d'euros.

En 2005, les recettes fiscales totales – de loin la composante la plus importante des recettes – ont connu une augmentation de 5,7 % par rapport à l'année précédente, supérieure à la croissance économique. Elle provient pour l'essentiel du précompte professionnel et de la TVA, ainsi que des droits d'enregistrement, des versements anticipés et du précompte mobilier. Les recettes totales perçues par l'État sont en partie transférées à d'autres autorités (régions, communautés, sécurité sociale, Union européenne). L'État n'en conserve que la moitié et sa part diminue au fil des années. Le financement public de la sécurité sociale, qui s'élevait en 2000 à 15 % des recettes perçues par l'État, a atteint près de 18 % de ces recettes en 2005.

Abstraction faite des produits d'emprunts, les recettes de l'État ont diminué de 5 % en raison de la baisse des recettes de capital, les années précédentes ayant été, à ce titre, exceptionnelles. En 2005, les principales recettes de capital ont été constituées par les compensations pour la reprise des charges de pensions de la SNCB-Holding et de la *Gemeentelijke Havenbedrijf Antwerpen*, soit au total environ 500 millions d'euros. Par contre, les recettes non fiscales courantes ont augmenté en raison principalement de la perception du produit de la titrisation des créances fiscales, soit 443 millions d'euros. L'opération de titrisation menée en 2005 sur des créances fiscales relatives aux impôts sur les revenus pour un montant global de près de 9,5 milliards d'euros a été examinée ainsi que les résultats de certaines mesures de lutte contre la fraude fiscale au départ d'une évaluation réalisée au début de 2006 par le secrétaire d'État à la modernisation des Finances et à la lutte contre la fraude fiscale.

Les dépenses budgétaires s'élèvent, au total, à 71.627,4 millions d'euros. Les dépenses budgétaires primaires, qui ne comprennent pas les amortissements, les charges d'intérêt et les transferts au sein du secteur fédéral (notamment les versements au Fonds de vieillissement et les transferts en faveur du Fonds d'infrastructure ferroviaire) et dont plus de la moitié ont été effectuées par les départements sociaux (en particulier, Sécurité sociale et Pensions), se sont élevées à 33.797,1 millions d'euros. Les transferts en capital ont significativement diminué par rapport à 2004, en raison d'une alimentation moins importante du Fonds de vieillissement dont les moyens ont atteint 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005, surtout grâce au produit de la déclaration libératoire unique et des intérêts échus sur les placements.

Transmission tardive des comptes

Les problèmes structurels, déjà signalés à plusieurs reprises, dans la transmission des comptes des comptables persistent. De même, les délais légaux et réglementaires concernant la transmission et l'approbation des comptes des organismes d'intérêt public et des services de l'État à gestion séparée ne sont toujours pas suffisamment respectés.

Sécurité sociale

Les recettes globales ont augmenté en 2005, tant pour le régime des travailleurs salariés que pour le régime des indépendants. Dans les deux cas, cette progression est due à la croissance du financement alternatif ainsi qu'à l'augmentation des recettes provenant de cotisations.

En matière de dépenses, on relève une croissance, relativement limitée par rapport à 2004, des dépenses de soins de santé qui, sur la base de chiffres provisoires, s'établit à 2,85 %. Les prestations de pensions et de chômage ont augmenté respectivement de 2,96 % et de 2,5 % par rapport à 2004.

Audits particuliers

Le Cahier comprend également une série d'audits qui ne sont pas liés directement ou exclusivement aux comptes de l'année 2005 et qui n'ont pas fait l'objet d'une publication distincte. Ils portent sur les thèmes suivants :

- *Fixation de l'ancienneté pécuniaire du personnel statutaire et contractuel des services publics fédéraux et des organismes publics fédéraux*
- *Carrière administrative et pécuniaire du personnel du Musée royal de l'armée et d'histoire militaire*
- *Service des pensions du secteur public – Conséquences de la réforme Copernic au niveau des pensions*
- *Gestion des ressources humaines de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*
- *Contrôle des pensions des membres du personnel de l'enseignement artistique organisé ou subventionné par la Communauté française*
- *Utilisation des comptes de trésorerie et des comptes d'ordre de la Trésorerie*
- *Services d'encadrement budget et contrôle de gestion des services publics fédéraux*
- *Régie des bâtiments – Palais de justice d'Anvers : conventions conclues avec un tiers investisseur*
- *Dépenses de voyages de service à l'étranger, effectuées à la charge du budget général des dépenses de l'État*
- *Comptes de recettes du Fonds des pensions de survie*

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le 163^e Cahier intégral, la synthèse (6 pages) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site www.courdescomptes.be

Personne de contact :
Jean-Marie Vande Walle
Cellule Publications fédérale
Tél. 05 551 89 84